



Demande d'informations complémentaire

Par **YohanG**, le **08/11/2016** à **17:54**

bonsoir je suis en abandon de poste depuis le 30 septembre j'ai reçu un courrier pour un entretien préalable au licenciement jeudi 10 j'ai appelé ma responsable qui me confirme que si je viens ou pas je serais quand même licencié et aujourd'hui j'ai effectué un entretien avec un employeur qui souhaite me faire un cdd de 2 mois à partir de lundi ma question est : est-ce que je peux commencer ce nouveau emploi en sachant que je suis en abandon de poste ?
merci de vos réponses

Par **P.M.**, le **08/11/2016** à **18:30**

Bonjour,
Vous ouvrez inutilement un nouveau sujet alors que vous auriez pu poursuivre [celui-ci...](#)
Vous ne pouvez pas occuper un nouvel emploi tant que vous n'êtes pas libre de tout engagement et vous ne le seriez qu'une fois le licenciement notifié par lettre recommandée avec AR, ce qui normalement ne peut pas être le cas moins de deux jours ouvrables après la date prévue pour l'entretien préalable ...